



COMMUNIQUÉ

Les tricheries du 18 juin confirmées

Moutier est une commune du canton de Berne et tel restera le cas. Il est désormais établi par un tribunal supérieur que le vote du 18 juin 2017 n'était qu'une mascarade démocratique.

Le jugement du 23.08.2019 du Tribunal administratif du canton de Berne confirme la grande majorité des griefs retenus par la Préfecture du Jura bernois à l'encontre de la validité du scrutin du 18 juin 2017. L'UDC Jura bernois tient à exprimer son soutien total à la Préfète Stéphanie Niederhauser ainsi qu'à son équipe et à les féliciter de la qualité de leur travail. La Préfète en particulier a dû essuyer un feu nourri et ininterrompu d'injures, de diffamations et de dénigrements inacceptables de la part des milieux séparatistes les plus agris depuis qu'elle avait eu le courage de casser le vote truqué du 18 juin 2017.

Une telle attitude est indigne de la démocratie et de l'état de droit suisse, mais a un immense avantage : elle fait tomber les masques et montre la face sombre d'un certain séparatisme. Les patriotes jurassiens honnêtes et sincèrement attachés à leur coin de pays sont respectables. En revanche, certains de leurs responsables et militants déshonorent leur cause et le canton du Jura par leur attitude détestable, leur arrogance, leur morgue ainsi que leur malhonnêteté intellectuelle et politique. Désormais, la Suisse entière sait à qui Moutier et le canton de Berne ont affaire. Ce n'est plus en montrant bruyamment la paille dans l'œil des bernois que ces séparatistes pourront cacher la poutre dans leur orbite.

Le transfert de Moutier dans le canton du Jura rêvé par certains n'aura pas lieu par la faute de l'arrogance et de l'incompétence des responsables autonomistes qui ont obtenu et organisé le vote du 18 juin 2017. Les tricheries séparatistes sont seules responsables de ce que l'UDC Jura bernois désignait déjà comme un désastre démocratique le 5 novembre 2018.

La majorité séparatiste du Conseil municipal de Moutier et son maire Marcel Winistoerfer devraient avoir la dignité de démissionner après que leur incurie politique et démocratique a été ainsi actée. Il faut rappeler que la gestion du fichier des ayants droit au vote n'a pas été légale et que deux interventions des autorités – une lettre aux parents d'élèves et un éditorial du maire dans Moutier.ch – font partie des irrégularités retenues par le Tribunal administratif. Ces éléments sont directement imputables à la majorité séparatiste de l'exécutif prévôtois.

L'UDC Jura bernois appelle toutes les autorités politiques bernoises et fédérales à tenir compte de la réalité qui s'impose aujourd'hui : le mouvement séparatiste qui vise le transfert de Moutier n'est pas digne de confiance.

Le temps de la complaisance, de la naïveté et de l'ouverture d'esprit qui ont imprégné la politique jurassienne du canton de Berne depuis plus de deux décennies est révolu. L'UDC Jura bernois exige que toutes les autorités bernoises opposent désormais une fermeté granitique aux mistons qui veulent démanteler l'unité territoriale du Jura bernois.

UDC Jura bernois

29 août 2019

www.udcjb.ch